

TERRES DES CHEMINS DE FER.

Les terres du chemin de fer Pacifique Canadien sont divisées en sections le long de la ligne principale et ses embranchements, ainsi que dans le Manitoba, Assiniboïa, Saskatchewan et Alberta. Les terres de cette compagnie du chemin de fer sont en vente dans le Manitoba et les Territoires du Nord Ouest, aux prix suivants :—

Dans la province du Manitoba, les terres valent en moyenne de \$3 à \$6 l'acre.

Dans le district de l'Assiniboïa, à l'est du 3^{me} méridien, de \$3 à \$4 l'acre.

A l'ouest du 3^{me} méridien, comprenant les meilleures terres dans le district de Calgary, dans Saskatchewan et les districts de Battle et Red-Deer, \$3 l'acre. A l'achat de ces terrains, le capital et les intérêts sont divisés en dix paiements, le premier en en prenant possession, le second deux ans après, et le troisième, trois ans après et ainsi de suite.

Si la terre est payée comptant au complet, un certificat de la concession des droits sur cette terre sera donné ; mais l'acheteur peut payer un dixième de la terre et l'intérêt qui, pour 160 acres à \$3 par acre pendant neuf ans, s'élèverait à \$611.85. Le premier paiement à ce prix, serait de \$71.85, la balance payable en neuf paiements égaux de \$60 chacun, le premier de ces paiements devant tomber dû dans une année à partir de la date de l'achat, excepté dans le cas d'un ou plusieurs colons de ce ou ces townships qui désireraient posséder ces terrains pour lui-même ou pour eux-mêmes. Dans un tel cas, le second paiement deviendrait dû dans deux ans et les autres paiements deviendraient dûs annuellement, ce qui donnerait au colon l'avantage de payer pour sa terre à même les produits qu'il en retirerait. Des taux à de très bonnes conditions sont accordés aux colons et pour leurs effets par les compagnies de chemins de fer.

Les terres du chemin de fer "Manitoba South-western Colonisation" comprennent 1,000,000 d'acres propres à la culture, dans une ceinture de 21 milles de large immédiatement au nord de la ligne frontière internationale, du rang 13 allant à l'ouest, les termes de paiements étant les mêmes que ceux de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique ; toutefois, en outre du prix, l'acquéreur est tenu de payer 10 pour 100 par acre pour défrayer les frais de l'arpentage.

La compagnie "Canadian North-west Irrigation" possède une grande étendue de terrains dans le voisinage de Lethbridge, avec un système de canal de 85 milles d'irrigation.

On peut obtenir tous les renseignements nécessaires en s'adressant aux bureaux de la compagnie à Lethbridge, Alberta.

Les terres de la compagnie "Columbia and Kootenay Railway and British Columbia Southern Railway" sont gérées par la Compagnie du chemin de fer Pacifique Canadien. Les terres qui appartiennent à ces compagnies sont situées dans le district de East Kootenay, dans la Colombie-Britanni-